

Risque routier professionnel

Niveau réglementation, êtes-vous dans les clous ?

1 J'ai un accident pendant le trajet entre mon domicile et mon lieu de travail, c'est un accident du travail.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

2 En cas d'accident de mission, c'est uniquement la responsabilité pénale du salarié qui sera engagée, puisque c'est lui qui est au volant.

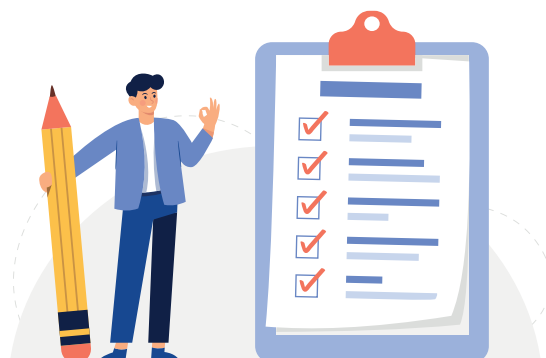
- ☐ Vrai
- ☐ Faux

3 En cas d'excès de vitesse de moins de 20 km/heure, en agglomération, je risque (plusieurs réponses possibles) :

- ☐ Le retrait d'1 point du permis
- ☐ Le retrait de 2 points du permis
- ☐ 68 euros d'amende
- ☐ 135 euros d'amende

4 Entre 0,5 et 0,8 g/L d'alcool dans le sang, je risque (plusieurs réponses possibles) :

- ☐ Le retrait de 3 points du permis
- ☐ Le retrait de 6 points du permis
- ☐ Une suspension du permis
- ☐ 135 euros d'amende

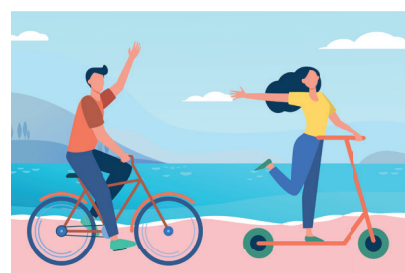


5 Je conduis sous l'influence de stupéfiants, je risque (plusieurs réponses possibles) :

- ☐ Le retrait de 3 points du permis
- ☐ Le retrait de 6 points du permis
- ☐ 2 ans de prison
- ☐ 4 500 euros d'amende

6 En vélo ou à trottinette, je peux conduire en ayant bu.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux



7 Au volant, je peux téléphoner si j'utilise un kit mains libres.

- ☐ Vrai
- ☐ Faux

Réponses

Question 1 : vrai
Question 2 : faux
Question 3 : 1 point et 135 euros
Question 4 : 6 points, suspension du permis et 135 euros
Question 5 : 6 points, 2 ans de prison et 4500 euros
Question 6 : faux
Question 7 : faux